

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES SOURCES  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 8<sup>e</sup> jour du mois de **juillet** de l'an **2019**, à **19 h**, au bureau municipal, situé au 85, rue Desrivières, à Saint-Camille, à laquelle sont présents :

**Présences :** M. Philippe Pagé, maire  
M. Pierre Bellerose, conseiller  
M. Denis St-Onge, conseiller  
Mme France Thibault, conseillère  
Mme Anne-Marie Merrien, conseillère  
M. Clément Frappier, conseiller

**Absence :** Mme Lucie Cormier, conseillère

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

2019-07-164

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

*Il est proposé par France Thibault  
Appuyé par Anne-Marie Merrien  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
  - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
  - 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019
- 2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**
  - 3.1. Adoption des comptes à payer – Juin 2019
  - 3.2. Journal de facturation – Juin 2019
  - 3.3. Projet éco-performance – Changement d'ingénieur pour le rapport de projet
  - 3.4. Fédération québécoise des municipalités – Inscription Congrès 2019
  - 3.5. Gestion des archives – Destruction de documents d'évaluation foncière
- 4. LÉGISLATION – AUCUN SUJET**
- 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 5.1. Vente du camion incendie Inter CGS 1982
  - 5.2. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Plan de mise en œuvre
- 6. TRANSPORT ET VOIRIE**
  - 6.1. Appui Municipalité de Wotton – Planification travaux MTQ
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
  - 7.1. Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) – Adhésion 2019-2020
- 8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 8.1. Liste des permis émis – Juin 2019

- 8.2. Désignation d'officiers municipaux – Pouvoir d'inspection et émission de constats d'infraction
  - 8.3. Dépôt d'une aide financière au programme PRIMEAU (MAMH)
  - 8.4. Ajustement de taxes foncières 2017 – Matricule 1460-39-4289
9. **LOISIRS ET CULTURE**
- 9.1. Conservation des biens religieux présents dans le Camillois
  - 9.2. Subvention au Comité d'embellissement pour le Service d'animation estivale 2019
10. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
11. **CORRESPONDANCE**
- 11.1. Copie de la correspondance
12. **VARIA**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE**

2019-07-165

**1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

*Il est proposé par Pierre Bellerose*

*Appuyé par Denis St-Onge*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE**

**2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

M. et Mme Peters demandent de l'information au niveau de la construction d'un bâtiment de ferme qui se construit près de leur propriété et se demandent si la rue Miquelon demeurera en gravier.

M. Bourassa demande la possibilité de déplacer le Maître Autel du côté droit du cœur du Camillois et apprécierait que le bureau du Comité de gestion soit libéré tout en étant conscient que le bail prend fin en février 2021.

**3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

2019-07-166

**3.1 Adoption des comptes à payer – Juin 2019**

*Il est proposé par Clément Frappier*

*Appuyé par France Thibault*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes datés du 25 mai au 27 juin 2019, selon la liste remise aux membres du conseil au

montant de soixante-seize mille six cent quatre-vingt-dix-huit dollars et quinze cents (76 698,15 \$).

**ADOPTÉE**

**3.2 Journal de facturation – Juin 2019**

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation.

2019-07-167

**3.3 Projet éco-performance – Changement d'ingénieur pour le rapport de projet**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement est toujours en attente d'une version corrigée du rapport de projet afin de verser le résiduel de la subvention;

**CONSIDÉRANT QUE** le scénario de référence doit être réévaluer en fonction de l'opération réelle du bâtiment car le scénario de référence identifié au début du projet semblait ne pas être conforme à la réalité de l'utilisation du bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est restée sans nouvelle de l'ingénieur, M. Philip Oigny, en charge du projet durant plusieurs mois;

*Il est proposé par Pierre Bellerose*

*Appuyé par Denis St-Onge*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la Municipalité mandate l'ingénieur M. Jean-Daniel Genest responsable de la production du rapport de projet final.

**QUE** les honoraires de M. Genest soient un montant forfaitaire fixe de mille cent cinquante dollars (1 150 \$).

**ADOPTÉE**

2019-07-168

**3.4 Fédération québécoise des municipalités – Inscription Congrès 2019**

*Il est proposé par Anne-Marie Merrien*

*Appuyé par France Thibault*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la Municipalité inscrive Mme Lucie Cormier, M. Philippe Pagé et M. Pierre Bellerose au 78<sup>e</sup> Congrès de la Fédération québécoise des municipalités, qui aura lieu du 26 au 28 septembre 2019 au Centre des congrès de Québec.

**QUE** la Municipalité inscrive la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer au Rendez-vous SAM du 26 septembre 2019.

**QUE** tous les frais inhérents à cette activité leur soient remboursés sur présentation de pièce justificative.

**ADOPTÉE**

2019-07-169

**3.5 Gestion des archives – Destruction de documents d'évaluation foncière**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Sources est désignée comme organisme responsable de l'évaluation foncière;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Sources désire se départir des documents nécessaires à l'élaboration des rôles d'évaluation des municipalités locales;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière a vérifié auprès de l'archiviste de la Municipalité si la destruction de ces documents ne contrevient pas à son calendrier de conservation;

***Il est proposé par France Thibault  
Appuyé par Clément Frappier  
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

**QUE** la Municipalité autorise et demande à la MRC des Sources de détruire ces documents.

**ADOPTÉE**

**4**     **LÉGISLATION – AUCUN SUJET**

**5**     **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2019-07-170

**5.1**   **Vente du camion incendie Inter CGS 1982**

**CONSIDÉRANT QU'**un appel de soumissions a eu lieu concernant la vente du camion incendie Inter CGS 1982;

***Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par France Thibault  
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

**QUE** le conseil municipal approuve la vente du camion incendie Inter CGS 1982 avec le soumissionnaire ayant soumis le prix le plus haut, soit Daniel Raphaël Dubreuil, au montant de mille cinq cent cinquante-cinq dollars et cinquante-six cents (1 555,56 \$).

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Julie Vaillancourt, soit autorisée à signer tous documents nécessaires à la SAAQ afin de procéder au transfert de propriété.

**ADOPTÉE**

2019-07-171

**5.2**   **Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Plan de mise en œuvre**

**CONSIDÉRANT** l'obligation de la MRC des Sources d'élaborer un schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie conformément aux dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie* et selon un avis du ministre de la Sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Sources a conclu en 2001 un protocole d'entente avec le ministère de la Sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 14 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que la MRC doit proposer des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par le

développement de mesures adéquates et par une gestion efficace de l'ensemble des ressources disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui sera joint au Schéma de couverture de risques;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 47 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions d'un plan de mise en œuvre;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de mise en œuvre qui sera intégré au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie précise les mesures et les actions projetées en lien avec les objectifs des orientations ministérielles abordées dans le Schéma, conformément à l'article 10 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

*Il est proposé par Pierre Bellerose*

*Appuyé par Clément Frappier*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** le conseil municipal adopte le plan de mise en œuvre de la Municipalité du canton de Saint-Camille contenu au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Sources;

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille s'engage formellement à mettre en œuvre les actions proposées à son plan de mise en œuvre.

**ADOPTÉE**

## **6 TRANSPORT ET VOIRIE**

2019-07-172

### **6.1 Appui Municipalité de Wotton – Planification travaux MTQ**

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des transports fait une planification quinquennale des projets à réaliser sur tout le territoire de la MRC des Sources;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des transports a rencontré les maires et directeurs généraux de la MRC des Sources pour leur exposer les travaux de 2019 et 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les Municipalités sont en lien direct avec le réseau routier de leur territoire et connaissent bien les besoins des citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des transports laisse peu de marge de manœuvre aux municipalités en annonçant les travaux une année avant la réalisation de ceux-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités ont besoin de plus de douze mois pour amasser les montants nécessaires afin de planifier et réaliser des travaux que ceux effectués au même moment par le MTQ;

**CONSIDÉRANT QUE** le MTQ demande, dans les douze mois précédant les travaux, si les municipalités souhaitent asphalté un mètre additionnel d'accotement de chaque côté de la route, aux frais des municipalités, au moment où l'asphaltage est fait par l'entrepreneur du MTQ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités n'ont que rarement la latitude dans le budget pour accepter ce qui serait une proposition intéressante si le budget le permettait;

**CONSIDÉRANT QUE** l'état des routes du territoire est criant et qu'il est impératif que le MTQ nous donne l'étendue de la planification quinquennale afin de permettre des travaux communs bien réalisés, complets et répondant aux demandes des citoyens.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille a reçu une demande d'appui de la Municipalité de Wotton dans leurs demandes faites au MTQ;

***Il est proposé par Denis St-Onge  
Appuyé par Clément Frappier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille appuie la Municipalité de Wotton dans leurs demandes faites au MTQ.

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille demande plus de collaboration auprès du MTQ dans la programmation des travaux de la planification quinquennale.

**ADOPTÉE**

## **7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

2019-07-173

### **7.1 Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) – Adhésion 2019-2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie est un collaborateur important pour la Municipalité du canton de Saint-Camille dans divers projets;

***Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par Anne-Marie Merrien  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille adhère au Conseil régional de l'Estrie en payant sa cotisation membre au montant de cent dollars (100 \$) pour l'année 2019 – 2020.

**ADOPTÉE**

## **8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **8.1 Liste des permis émis – Juin 2019**

La directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des permis émis au mois de juin 2019.

2019-07-174

### **8.2 Désignation d'officiers municipaux – Pouvoir d'inspection et émission de constats d'infraction**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 492 du *Code Municipal*, la Municipalité doit désigner un fonctionnaire ayant le pouvoir de procéder à des inspections sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 147 du *Code de procédure pénale*, la Municipalité doit désigner un fonctionnaire habilité à émettre et signer des constats d'infraction;

***Il est proposé par France Thibault***

***Appuyé par Clément Frappier***

***Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille désigne l'inspecteur en bâtiment et environnement responsable de la délivrance des permis et certificats en matière d'urbanisme ou de tout autre règlement municipal.

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille désigne l'inspecteur en bâtiment et environnement responsable de l'application de tous les règlements municipaux et à procéder à toute inspection nécessaire le cas échéant.

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que l'inspecteur en voirie soient également autorisés à accompagner l'inspecteur lors d'inspection prévue sur le territoire lorsque leur présence est requise.

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille désigne l'inspecteur en bâtiment et environnement et la directrice générale et secrétaire-trésorière responsables de l'émission des constats d'infraction conformément au *Code de procédure pénale*.

**ADOPTÉE**

2019-07-175

### **8.3 Dépôt d'une aide financière au programme PRIMEAU (MAMH)**

**Le conseiller M. Denis St-Onge demande le vote.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

***Il est proposé par Clément Frappier***

***Appuyé par Pierre Bellerose***

***Et résolu à la majorité des conseillers présents (4 pour, 1 contre)***

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

**QUE** la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU.

**QUE** la Municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU.

**QUE** le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

**ADOPTÉE**

2019-07-176

**8.4 Ajustement de taxes foncières 2017 – Matricule 1460-39-4289**

**CONSIDÉRANT QUE** l'unité d'évaluation portant le matricule 1460-39-4289 a demandé un permis de démolition d'un bâtiment résidentiel le 17 mai 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de démolition sont terminés depuis le 18 juin 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le permis de démolition n'avait pas été acheminé aux évaluateurs afin de faire la mise à jour au rôle d'évaluation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 177, alinéa 5b) de la *Loi sur la fiscalité municipale* stipule que la date fixée dans le certificat de l'évaluateur pour les modifications au rôle ne peut être antérieure au premier jour de l'exercice financier qui précède celui en cours duquel la modification est faite;

*Il est proposé par Pierre Bellerose*

*Appuyé par Anne-Marie Merrien*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à rembourser les propriétaires du matricule 1460-39-4289 pour la portion de l'année 2017 qui équivaut à un montant de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf et soixante et un cents (499,61 \$) en taxes foncières et soixante-douze dollars et quatre-vingt-treize cents (72,93 \$) en tarif de matières résiduelles résidentielle.

**ADOPTÉE**

**9 LOISIRS ET CULTURE**

2019-07-177

**9.1 Conservation des biens religieux dans le Camillois**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité n'a plus de lieu de culte dans le Camillois;

**CONSIDÉRANT QUE** des biens religieux sont encore présents dans le Camillois tels la toile de Saint-Camille-de-Lellis ainsi que le Maître Autel;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de gestion de Saint-Camille et Ham-Sud souhaite conserver ces biens religieux dans le Camillois;

*Il est proposé par Denis St-Onge*

*Appuyé par France Thibault*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille exprime son appui au Comité de gestion de Saint-Camille et Ham-Sud dans leurs demandes à la Fabrique de la Paroisse du Cœur-Immaculé de Marie, Communauté Saint-Isaac-Jogues, afin de conserver ces biens religieux dans le Camillois.

**ADOPTÉE**



2019-07-178

**9.2 Subvention au Comité d'embellissement pour le Service d'animation estivale 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité d'embellissement a fait une demande financière à la Municipalité afin de pouvoir offrir deux semaines supplémentaires au Service d'animation estivale;

***Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par Anne-Marie Merrien  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille verse deux mille dollars (2 000 \$) au Comité d'embellissement pour la tenue de deux semaines supplémentaires pour le Service d'animation estivale.

**QUE** cette somme soit prise à même les surplus accumulés non affectés de la Fête nationale.

**ADOPTÉE**

**10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

M. Bourassa explique l'entente dans la vente du 157, rue Miquelon entre la Fabrique et la Municipalité.

**11 CORRESPONDANCE**

**11.1 Copie de la correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet une copie de la correspondance aux élus municipaux.

**12 VARIA – AUCUN SUJET**

2019-07-179

**13 LEVÉE DE LA SÉANCE**

***Il est proposé par Pierre Bellerose  
Et unanimement résolu***

**QUE** la présente séance soit levée à 19 h 37

**ADOPTÉE**

---

**Philippe Pagé**  
Maire

---

**Julie Vaillancourt**  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

**Philippe Pagé**  
**Maire**

